

# L'EUROVIGNETTE

L'eurovignette est une taxe perçue sur l'utilisation du réseau routier par les véhicules à moteur et les ensembles de véhicules articulés prévus ou utilisés exclusivement pour le transport de marchandises par route et dont la masse maximale autorisée (MMA) est au moins 12 tonnes. Le montant de cette taxe dépend de la classe environnementale du moteur et de la combinaison du nombre d'essieux du véhicule.

A partir d'avril 2016, cette taxe sera remplacée par le prélèvement kilométrique.



J'AI UNE QUESTION



## GUICHETS

Gare du Nord, étage 1,5  
Rue du Progrès 80  
1030 Bruxelles

## Heures d'ouverture



Ce site Web utilise les « cookies » (fichiers témoins). En surfant sur ce site Web, vous consentez à la transmission de tels fichiers à votre ordinateur.

CACHER

PLUS D'INFORMATIONS

